

# JDJ

LE JOURNAL DU JEUDI N° 139 DU 04 AU 11 FEV 2021



## SONKO ET LE SYNDROME DSK

## SONKO ET LE SYNDROME DSK

**V**ous souvenez-vous du feuilleton Dominique Strauss-Kahn/Nafissatou Diallo ? Alors que DSK, tout puissant Directeur du FMI (Fonds Monétaire International) caracolait sur les sondages, se présentant comme le candidat le plus sérieux des élections françaises pour les primaires socialistes de 2012, un grain de sable s'était retrouvé dans sa machine électorale. Le Big Boss du FMI (Fonds Monétaire International) fut obligé de renoncer à ses ambitions présidentielles en plus de perdre son poste de Dg du Fmi. La raison ? Il s'était retrouvé sur le feu de l'actualité dans une scabreuse affaire de mœurs. Le Dg du Fmi était accusé de tentative de viol et d'agression sexuelle en mai 2011. La victime ? Nafissatou Diallo, employée de l'hôtel Sofitel à New York. La machine judiciaire qui ne badine pas avec le viol l'avait carrément broyé. Bien entendu, la thèse du complot fut développée. Au Sénégal, le principal opposant de Macky Sall, le seul et plus coriace, Ousmane Sonko, occupe depuis ce vendredi la « Une » des journaux et les débats au niveau des télévisions et radios. Une demoiselle du nom de Adjil Sarr, employée dans un salon de massage l'accuse de viol et de menace de mort. L'opposant s'est farouchement défendu en dénonçant « des accusations mensongères », installant ainsi un grand débat dans les médias et réseaux sociaux où l'on avance la thèse d'une cabale pour éliminer un adversaire qui dérange et qui promet l'enfer au pouvoir au cas où il serait élu président. En tout cas, si c'est pour écorner l'image de Sonko, c'est déjà fait en attendant de voir si celui-ci réussira à s'extirper de la machine broyeuse d'un pouvoir qui ne fait pas de cadeau à ses adversaires. Par tous les moyens. Une façon de l'éloigner définitivement de la prochaine présidentielle aux dates incertaines. En tout cas, les prochains mois seront bien animés dans le champ politique.

**Affaire à suivre...**

## SONKO ACCUSÉ DE VIOL :

# « ÇA RISQUE D'ÉCORNER SON IMAGE D'HOMME POLITIQUE CLEAN... », SELON LE POLITOLOGUE MOUSSA DIAW



Dans l'histoire politique du Sénégal et même au-delà, les personnalités citées dans des affaires de mœurs font florès. Même si, souvent, les montagnes ont accouché d'une souris, il est parfois difficile, pour certains, de se relever.

L'on se rappelle encore l'accusation contre Maître El Hadj Diouf qui le poursuit comme un boulet. Ironie de l'histoire, ce sont les hommes même d'Ousmane Sonko qui sont les plus prompts à lui rappeler cette histoire, vraie ou fausse, qu'il aimerait sans doute oublier.

Au-delà de nos frontières, en France, l'ancien directeur général du Fonds monétaire international (FMI) a dû mettre un trait sur sa carrière politique, à cause d'une affaire de mœurs.

Quel pourrait être l'impact de telles accusations sur la carrière d'Ousmane Sonko ?

Le politologue, Moussa Diaw rétorque : « Cela peut pousser certains de ses partisans à douter. Cette histoire, même si c'est elle est fausse, risque d'écorner un peu l'image d'homme politique clean, très à cheval sur la pratique et la morale, qu'il a toujours dégageé.

Maintenant, il faut éviter d'aller trop vite en besogne. Il faut attendre la suite de cette affaire aux allures rocambolesques. Pour le moment, ça ne reste que des accusations.

Sonko ne risque-t-il pas le même sort que des personnalités politiques comme Dominique Strauss Kahn ?

Le professeur se veut on ne peut plus nuancé. « Je ne pense pas que cela peut le nuire. D'autant plus que le pouvoir a cette réputation de toujours casser de l'opposition. Avant Sonko, plusieurs stratégies ont été développées pour contraindre des leaders de l'opposition à ne pas s'aventurer dans une logique de critique radicale. Encore une fois, à ce stade, il est très prématuré de se prononcer dans un sens ou un autre ».

Et d'ajouter : « En ce qui concerne Ousmane Sonko, ce n'est pas la première fois qu'il est cité dans des affaires. Beaucoup de Sénégalais avaient déjà ce sentiment de cabale contre lui. L'opinion, à tort ou à raison, considère que c'est parce qu'il est le seul vrai opposant au régime actuellement qu'il est devenu la principale cible du régime. Moi aussi, je suis tenté de croire que cette affaire entre dans cette logique. Mais attendons d'en voir plus clair ».

Une chose est sûre, selon le politologue, ce qui est invraisemblable, c'est qu'il puisse fréquenter de tels endroits. « Si c'est vrai, cela ne jouera pas en sa faveur. Mais il faut être prudent. Tout est possible dans cette affaire », a-t-il relevé.

EnQuête

AFFAIRE OUSMANE SONKO :

# La politique campe au carrefour du sérieux et du sordide, par Babacar Justin Ndiaye

**« Sans enquête, on n'a pas droit à la parole » écrit le Président chinois Mao. Par voie de conséquence, les observateurs armés de probité intellectuelle restent aaves en paroles ; parce que moins outillés que les gendarmes-enquêteurs. Une correcte prudence au-delà de laquelle cette affaire apparaît – pour emprunter le vocabulaire de la photographie – comme un révélateur.**

En effet, le cocktail de mœurs et de politique installe tout pays à la croisée des chemins du sérieux et du sordide. D'où l'impérieuse nécessité pour les élites politiques du Sénégal de faire le choix consensuel de hisser notre pays vers les hauteurs ou alors de prendre l'option qui consiste à le rabaisser dans les bas-fonds. Autrement dit et de façon interrogative : veut-on arrimer la scène politique au firmament clair ou dans les marécages toujours boueux ?

Puisque c'est Ousmane Sonko qui tient le haut du pavé de l'actualité peu ragoûtante du week-end, faut-il lui rappeler (sans une once de haine mais avec un brin de pédagogie) que la politique demeure un métier hautement noble mais grandement infernal. À côté des idéaux sublimes, il y a l'effroyable arène des gladiateurs. Ces gladiateurs qui donnent des coups et encaissent des coups.

Lui-même, Ousmane Sonko, a envoyé des crochets bien ajustés qui ont stoppé net l'essor politique et déraillé la carrière administrative de Mamour Diallo. Donc le Leader charismatique de Pasteef n'ignorait pas et n'ignorera jamais que les adversaires sont inlassablement aux aguets, prêts et prompts à lui administrer les rudes uppercuts qui l'enverront dans les cordes.

N'ayant pas les éléments d'informations me permettant d'avoir une opinion élaborée et valable sur cette sordide affaire de massage, je me contente de rappeler, aux uns et autres, les grandeurs et les misères de l'engagement politique.

À ce propos, l'arbre des privilèges ne doit pas cacher la forêt des sacrifices. Pour marcher triomphalement sur un chemin truffé d'écueils, de récifs et de gouffres, l'homme politique ambitieux accepte d'emblée de vivre comme un moine trappiste c'est-à-dire enfermé dans une sorte de monastère familial (Madame et les enfants) qui le préserve de la ville et de ses tentations. En une formule-choc, disons qu'entre le Palais et le lupanar, l'acteur politique doit choisir, sans prendre le risque fatal de tricher. Surtout quand il est opposant.

Bien entendu, les hommes de tous bords ont leurs forces et leurs faiblesses difficiles à réguler. C'est pourquoi l'Histoire est ponctuée de faits retentissants. Y compris dans les pays où le catéchisme politico-moral est plus sévère et plus accablant pour toutes les personnalités de premier plan comme Ousmane Sonko. En 1899, le Président français Félix Faure a eu une mort heureuse dans les bras de sa maîtresse (une certaine Marguerite) dans un canapé de l'Élysée.

En 1974, le Ministre de l'Intérieur du Bénin, le Capitaine Michel Ayipké est surpris dans le lit de Madame Béatrice Kérékou, épouse du Président Mathieu Kérékou. Il reçut une rafale de mitraille. Pour boucler la stupéfiante boucle, rappelons que la même année (1974), le Cardinal Jean Daniélou est mort dans l'escalier de l'appartement numéro 4 de la dame Gilberte S..., une blonde travaillant dans un cabaret.



Sans oublier les tourments de Madame Claude Pompidou qui avait pris en amitié le footballeur yougoslave Marcovic retrouvé mort dans un bac à poubelle. Le destin de George Pompidou a failli changer de trajectoire.

En définitive, cette affaire effarante renseigne, à la fois, sur le déficit de savoir-faire et l'amateurisme bien partagés. Car, en effet, c'est par une série de maladroites que Macky Sall et ses conseillers ont catapulté Ousmane Sonko (un fonctionnaire anonyme) sur orbite. Il est, aujourd'hui, chef de l'opposition et l'alternative en direction de la prochaine échéance.

C'est aussi par une somme de maladroites (la fréquentation non coupable mais imprudente d'un salon de massage et l'obscur demande d'audience au Ministre Mansour Faye) que le Leader de Pasteef amorce progressivement sa dégringolade.

Au demeurant, la position politique subitement exceptionnelle et privilégiée du député arrivé troisième à la présidentielle de 2019 ne lui vaut pas que des amis, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Sénégal. On n'a pas besoin d'une épure ou d'être briefé pour savoir que l'élection d'un Ousmane Sankara ou d'un Thomas Sonko à la tête du Sénégal n'offrira pas une perspective rose à l'influence et aux intérêts de la France dans le Sahel et sa périphérie.

Certes, tous les coups sont permis ou tentés en politique : coups directs, coups obliques, coups fourrés, coups bas, coups de Jarnac etc. Toutefois, le politiquement correct veut que la majorité qui a glorieusement battu le géant Abdoulaye Wade par les urnes, en 2012, triomphe ultérieurement d'Ousmane Sonko, avec les bulletins de vote et non avec les « bine-bine » d'une fameuse masseuse qui n'a pas l'air d'une Sainte-Vierge.

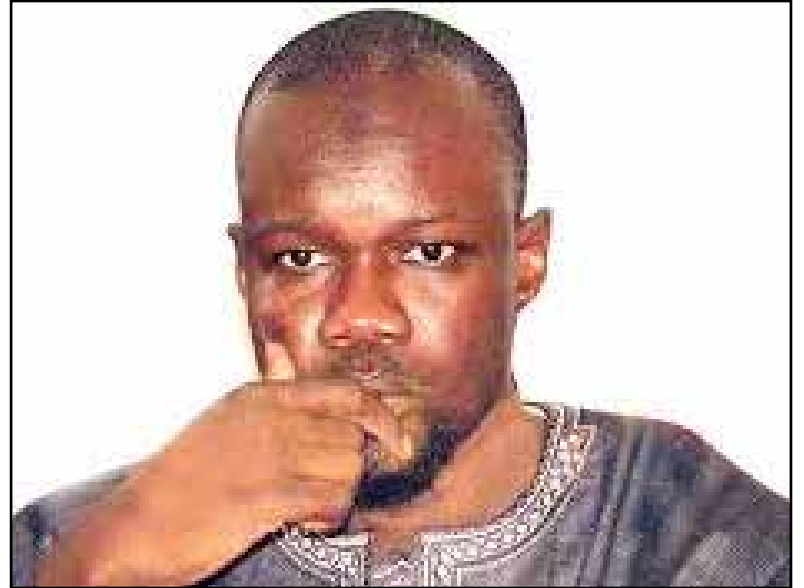
Source:alkuma.info

## AFFAIRE SONKO : L'ENQUÊTE BOUCLÉE ET LE DOSSIER TRANSMIS AU PARQUET MARDI DERNIER

L'enquête devant faire la lumière sur les accusations de Adjil Sarr contre Sonko a été bouclée hier et le dossier sera transmis au Procureur de la République ce mardi. Une saisine de l'Assemblée pour se pencher sur l'immunité parlementaire du député Ousmane Sonko est également attendue à ce jour à 12 heures.

Hier des manifestations ont été notées un peu partout à Dakar. Les militants et sympathisants de Pastef ont apporté leur soutien à Sonko en brûlant des pneus sur la voie publique. Des affrontements ont eu lieu devant le domicile du député Ousmane Sonko entre les forces de l'ordre et ses militants. 45 personnes ont été interpellées par les éléments déployés sur le terrain dans les différents points de manifestations. Selon une source policière, les manifestants sont poursuivis pour rassemblement interdits en raison de la covid\_19, atteinte à la sûreté de l'État, destruction de biens publics et privés. Il est également signalé 5 blessés graves qui sont actuellement pris en charge au niveau du SAMU National et de l'Hôpital Grand-Yoff.

Source:Quotidien



### CITÉ KEUR GORGUI: Le domicile de Sonko barricadé, forte présence des forces de l'ordre



Cette fois-ci, l'Etat a pris les devants. Ce mardi 9 février, les soutiens du leader du Pastef-Les patriotes n'auront pas accès au domicile de ce dernier. Un dispositif policier impressionnant est mis en place, depuis tôt le matin, pour barrer la route aux manifestants et autres responsables du parti d'Ousmane Sonko. Aucune issue. Tout est barricadé. L'opposant politique a refusé de déférer à la convocation servie par le commandant de la Section de Recherches de Colobane. Le patron du Pastef, par ailleurs député à l'Assemblée nationale était attendu sur les lieux depuis hier lundi à 11 heures pour les besoins de l'enquête. Il est accusé par une des masseuses de l'institut Sweet Beauty, Adjil Sarr, de viols répétés et de menaces de mort. Lundi dernier, ses militants sont descendus dans les rues de la capitale pour exprimer leur colère. La police a procédé à plusieurs arrestations au cours de la chaude journée.

Source: Seneweb

### MANIFESTATIONS La maison de Mahmoud Saleh saccagée



Les manifestations de soutien en faveur du leader du Pastef prennent une tournure violente. En effet, le domicile de Mahmoud Saleh, directeur cabinet politique du chef de l'Etat a été saccagé par les manifestants.

Accusé de viol par une masseuse, Ousmane Sonko indexe le régime de Macky Sall qu'il accuse à son tour de monter un coup contre lui. Saleh qui est un proche de Macky Sall en a fait les frais.

Seneweb

# SONKO VA-T-IL SAUVER SA PEAU ?

La journée du Lundi a été rude pour les habitants de la cité Keur Gorgui, les partisans et sympathisants d'Ousmane Sonko et les forces de l'ordre.

Les affrontements auxquels on a assisté ont occasionné beaucoup de blessés, des dégâts matériels importants et des arrestations.

Mais, jusqu'ici, le leader de Pastef, député de son état, reste libre. La procédure déclenchée ne sera certainement pas en flagrance.

Donc, il faudra lever son immunité parlementaire avant de devoir le convoquer légalement pour qu'il s'explique sur les accusations dont il fait l'objet.

Car, le dossier ouvert contre lui est lourd parce que portant non pas sur des affaires de gestion, d'offense au Chef de l'Etat ou autres, mais de mœurs. On parle de viol à plusieurs reprises à l'aide d'armes. Or, d'après certaines indiscretions, l'homme serait détenteur d'armes.

Pire, la fille serait mineure et aurait un faux état civil actuellement, ce qui, avec la criminalisation du viol, doit pousser le leader de Pastef à prendre cette affaire au sérieux.

C'est sans doute ce qu'il est en train de faire avec ses conseils. Etudier, pendant qu'il est encore temps, les meilleures stratégies de défense.

Car, à coup sûr, la levée de son immunité parlementaire ne va pas tarder et il pourrait se retrouver en état d'arrestation et sous mandat de dépôt.

Il reste cependant une grande inconnue : Quelles sont les preuves dont disposent les services du procureur dans cette affaire ? Où en est l'enquête ?

Comme il s'agit d'une affaire judiciaire et que le procureur doit convaincre le Ministre de la Justice de la saisine de l'Assemblée nationale pour la levée de l'immunité du député, on en saura grand-chose, pour le moment.

Mais, il y a des éléments portés à l'attention du grand-public comme le fait que le mis en cause reconnaît lui-même se rendre dans ce salon de massage. Et manifestement sans ses gardes de corps ou membres de ses proches.

L'autre certitude, c'est qu'il se livrait à des séances de massage et la plaignante en question, Adjil Sarr, était une de ses masseuses.

Or, pour le moment, c'est sa parole contre celle de Sonko. Si la plaignante soutient qu'il y a eu viol répétitifs avec violence, Sonko argue le contraire et ne reconnaît même pas l'existence de rapports sexuels consentis.

Il affirme, mordicus, que les relations étaient purement professionnelles. Alors, face à ces deux versions complètement contradictoires, c'est aux enquêteurs de rétablir la vérité des faits au risque de voir l'affaire classée sans suite ou simplement, au tribunal de faire bénéficier le doute au leader politique.

Or, ces adversaires politiques tiennent là, une occasion en or, de démonter "le phénomène Sonko" qu'ils ont la maladresse d'avoir créé. Ils ne vont jamais s'en priver si jamais le leader du Pastef n'était pas blanc comme neige.

Alors, le jeune politicien, devenu de facto le chef de l'opposition, joue son avenir politique. C'est la plus rude bataille à laquelle il lui a été donné de participer. Et s'il veut survivre politiquement, il devra la gagner.



Car, n'oublions pas que le viol a été criminalisé et les sanctions devenues très lourdes. Et il doit prendre conscience du fait que son emprisonnement ferait beaucoup plaisir à certains parce que synonyme de la perte de ses droits civils et civiques.

C'est la raison pour laquelle il a transposé l'affaire judiciaire sur le terrain politique. Excellente stratégie mais qui ne saurait suffire.

Car, ici, c'est une dame qui a porté plainte contre quelqu'un pour des faits extrêmement graves.

Donc, même s'il y avait une main invisible, ce qui est probable, elle ne serait pas directement impliquée. C'est là toute la complexité de l'affaire, pour Sonko.

Il devra, de prime abord, mener la bataille judiciaire qui requiert une extrême vigilance même si les viols font partie, souvent, des plus crimes les plus difficiles à démontrer.

Ce qui veut dire que s'il a laissé des traces compromettantes, il lui sera difficile de sauver sa tête.

En tout état de cause, les sénégalais attendent la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

Source: Rewmi

SA PHOTO UTILISÉE DANS L'AFFAIRE «SWEET BEAUTÉ» / AWA THIAM RÉAGIT :

**« Je ne suis pas masseuse, je vais déposer une plainte et j'exige des excuses »**

Au cœur d'une polémique pour une affaire de viol depuis plusieurs jours, le leader du Pastef, Ousmane Sonko, n'est pas le seul touché par cette affaire. En effet, une photo de la prétendue demoiselle qui accuse l'opposant circule également sur le net. Seulement la dame sur les photos, désignée comme étant la masseuse qui accuse Sonko de viol, n'est pas en réalité celle qui l'accuse.

Il s'agit du visage d'Awa Thiam, mariée et mère de famille. Elle est sous le choc depuis le début de cette affaire. Lors d'un entretien avec Dakaractu, Awa se dit très perturbée car son visage fait « La Une » des journaux et sites d'informations, alors qu'elle n'a rien demandé. Elle revient sur le déroulement des faits.

**LE DÉBUT DE MON CALVAIRE... « JE VOIS MA TÊTE PARTOUT »**

Awa Thiam n'est pas seulement une femme dont on a utilisé la photo. Elle est femme mariée et mère. Elle raconte au cours de l'entretien avec Dakaractu, les préjudices que la diffusion de cette image lui ont portés. Ce qu'elle ne cautionne toujours pas, dit-elle, c'est « le manque de professionnalisme de certains journalistes », car selon elle, une information ou une image avant d'être diffusée doit être soumise à une recherche suivie d'une vérification. Elle confiera à Dakaractu qu'après être entrée en contact avec les sites qui avaient publié sa photo, nombre d'entre eux ont supprimé la publication. Cependant le coup étant déjà parti, elle voit sa réputation se dégrader au fil des jours et craint le pire pour sa dignité et celle de sa famille. Elle finit par annoncer que son avocat a déjà entamé les discussions avec la chaîne de télé qui continue de lier son visage à cette histoire et qu'elle compte déposer plainte contre cette chaîne de télé et aller au bout de cette affaire insistant sur le fait qu'elle exige un démenti et des excuses de leur part.

Source: Seneweb



## Plus de 40 interpellations

A la suite des échauffourées opposant les militants d'Ousmane Sonko et la police, plusieurs de 40 pro Sonko ont été arrêtés. Placés en garde-à-vue, les manifestants sont poursuivis pour destructions de biens appartenant à autrui, trouble à l'ordre public et participation à une manifestation non autorisée. Mais jusque tard dans la soirée, les avocats de Pastef ignoraient où ces jeunes sont gardés par la police. « On n'a aucune nouvelle des personnes qui sont arrêtées. C'est pourquoi on ne peut pas dire pour le moment le nombre de personnes arrêtées », a confié Me Abdoulaye Tall.

Source: Rewmi

# APRES S'ÊTRE FAIT MASSER AU SALON « SWEET BEAUTE » SONKO CONVIE À L'INSURRECTION

Après sa réaction sur sa page Facebook, le leader du Pastef/les patriotes a fait une déclaration, à propos des accusations de viol dont il fait l'objet. L'air abattu, le visage triste, le parlementaire, après avoir tenté d'expliquer les raisons de sa présence au salon de massage « Sweet Beauté », a servi un cours magistral sur l'arthrose dont il souffre, dit-il. Cette page fermée, Ousmane Sonko a appelé les Sénégalais à l'insurrection.

Au procureur de la République, Serigne Bass, il dira qu'il ne déférera à la convocation, que si son immunité parlementaire est levée. Dans la foulée, l'inspecteur des Impôts et Domaines radié a crié au « complot orchestré par Macky Sall par l'entremise de son ministre de l'Intérieur, Félix Antoine Diome ».

Ousmane Sonko ne compte pas déférer à la convocation servie par la Section de recherche dans le cadre des accusations de viols répétés dont il fait l'objet. Le leader du parti Pastef/les patriotes invoque son immunité parlementaire. Pour qu'il défère à cette convocation, il faut que son immunité soit levée. Concernant sa présence dans les locaux du salon de massage "sweet beauté", Ousmane Sonko dira qu'est c'est suite à une arthrose qu'il lui a été prescrit des séances de massage pour soulager son mal. Et vu la configuration de l'endroit, il ne pourrait y avoir viol, encore moins, menace avec armes à feu.

Face à la presse, le parlementaire persiste et signe qu'il est victime d'un complot, un coup monté orchestré par Macky Sall et son régime par l'entremise du ministre de l'Intérieur, Félix Antoine Diome. Toujours pour sa défense, le député soutient que la situation dans laquelle il se trouve est un moyen pour Macky et ses hommes de détourner les Sénégalais de l'essentiel qu'est : la "mauvaise gestion de la pandémie", la dilapidation des ressources, etc. A cet effet, il appelle les Sénégalais, plus particulièrement ses militants, à se mobiliser et mener le combat contre cette



cabale dont il se dit victime. Pour étayer ses propos, il dit détenir des preuves de qui attestent ces allégations et qu'il les sortira le moment venu.

Pour ce qui est du cas de la propriétaire du salon mise aux arrêts, samedi, Ousmane Sonko affirme qu'elle a subi des pressions de la part de ses bourreaux. Seulement, il existe des versions différentes. Car le frère de la Dame soutient que sa sœur subit des tractations de tout sorte. C'est dans ce sens qu'on lui aurait proposé la somme 40 millions de F Cfa, si elle accepte d'enfoncer Sonko. Or, ce dernier parle d'un montant de 15 millions F Cfa.

**Mes Demba Ciré Bathily, Bamba Cissé et Khouraychi Ba vont assurer la défense d'Ousmane Sonko ; d'autres avocats seront commis**

Avec Source A

## SERIGNE KHASSIM MBACKÉ ACCUSE: " SONKO A DÉJÀ RECRUTÉ DES MERCENAIRES POUR BRÛLER LE PAYS



Le marabout- politicien Serigne Khassim Mbacké vient d'ajouter une couche dans la fameuse affaire qu'il convient de nommer l'affaire Sonko". Le petit-fils de Serigne Bassirou

Mbacké Khadimou Rassoul qui nie les accusations du leader de Pastef portées sur le Président Macky, demande au Procureur de la République de prendre toutes ses responsabilités : " Les accusations de Sonko sur le régime en place et, au premier chef, le Président de la République Macky Sall sont graves. On n'a rien à voir avec ce problème de mœurs qui l'interpelle directement. Qu'il garde de mêler le pouvoir à ces histoires. Il n'y a aucune machination politique, encore moins, de complot. Je dois signaler qu'il est bien habitué des faits et nous avons d'autres informations sur ses escapades sexuelles vers les Mamelles de Dakar", a fait savoir Serigne Khassim Mbacké. Et le religieux, d'accuser: " Ce qui se passe, ce matin, devant son domicile de la Cité "Keur Gorgui" est aberrant. Ousmane Sonko est un va-t-en-guerre. Il a, déjà, recruté des nervis et mercenaires pour brûler le Sénégal. Il n'aime pas le pays et il rêve toujours de la basculer dans l'écheveau. Sur ce, j'invite le Procureur de la République Serigne Bassirou Gueye a prendre toutes ses responsabilités", a averti le proche de la mouvance présidentielle.

Rewmi.com



# LES ENJEUX D'UNE LEVÉE DE L'IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE



**Le leader de Pastef, accusé de viol et de menace de mort par une masseuse, attend la levée de son immunité parlementaire pour être entendu. Mais Sonko pourrait ne pas déférer non plus devant la commission ad hoc qui sera mise en place, comme il l'avait refusé pour la commission d'enquête sur les 94 milliards.**

Ousmane Sonko était attendu à la Section de recherche de la gendarmerie qui lui avait envoyé une convocation le week-end. Beaucoup pensaient qu'il allait y déférer, même s'il ne pouvait être entendu par le procureur de la République qu'après la levée de son immunité parlementaire. Lors de sa déclaration à la presse, dimanche, le leader de Pastef a plutôt préféré la voie «légale», selon lui, c'est-à-dire que ses collègues lui ôtent ce privilège. Depuis hier certains soutiennent que la procédure de levée de l'immunité du député non-inscrit est enclenchée. Ce n'est pas encore le cas puisque ce n'est pas une formule simple comme on le pense. Même Sonko a indiqué que cela peut se faire «en 2 ou 3 jours grâce à la majorité parlementaire». Mais il va falloir d'abord, si la police judiciaire ne lui force pas la main, que le procureur de la République saisisse sa hiérarchie qui, à son tour, écrive à l'Assemblée nationale. Sonko s'appuie, en effet, sur l'article 51 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale qui dispose : «Aucun député ne peut être poursuivi, recherché, arrêté, détenu ou jugé à l'occasion des opinions ou votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions. Le député est couvert par l'immunité à compter du début de son mandat qui prend effet dès la proclamation des résultats de l'élection législative par le Conseil constitutionnel.

Un député ne peut, pendant la durée des sessions, être poursuivi ou arrêté en matière criminelle ou correctionnelle qu'avec l'autorisation de l'Assemblée.» Sauf «le député pris en flagrant délit ou en fuite, après la commission des faits délictueux, peut être arrêté, poursuivi et emprisonné sans l'autorisation du Bureau

de l'Assemblée nationale». Or, dans cette affaire de viol présumé, les spécialistes écartent le «flagrant délit». Et puis, il ne peut y avoir une procédure d'urgence qui, dans l'opinion, pourrait jeter une suspicion dans la démarche, alors même que le pouvoir a décidé de considérer que cette affaire est «privée» et «non politique».

## JURISPRUDENCE KHALIFA SALL

Cette levée prendra encore des jours puisque l'article 52 du Règlement intérieur de l'Assemblée est clair là-dessus. «Il est constitué pour chaque demande de levée de l'immunité parlementaire d'un député ou pour chaque demande de suspension de poursuites déjà engagées, une commission ad hoc de onze (11) membres nommés selon la procédure prévue à l'article 34. La commission doit entendre le député intéressé, lequel peut choisir, comme défenseur, un de ses collègues.» La question est de savoir si l'opposant, qui avait refusé d'être entendu par la commission d'enquête parlementaire sur le dossier des 94 milliards de FCfa, va accepter de faire face à cette commission ad hoc.

C'est peu probable. Et puis, il pourrait s'inspirer de la jurisprudence de Khalifa Sall qui avait décidé, en prison, de ne pas se faire entendre lors de la levée de son immunité parlementaire. Et de toute façon, Sonko aura droit à un défenseur. En choisissant la levée de l'immunité parlementaire, le candidat arrivé 3ème à l'issue de la Présidentielle de 2019 donnera l'occasion à ses collègues de connaître les détails de son dossier.

Source:Quotidien

# AFFAIRE SONKO : LE DROIT, RIEN QUE LE DROIT !

Par Daouda Mine

A la faculté de droit, on nous a appris que l'introduction d'un commentaire d'arrêt comporte plusieurs parties : faits, procédure, problème juridique, prétention des parties, solution.

Dans n'importe quel dossier judiciaire, et même dans les chroniques judiciaires des journaux, on devrait trouver ces 5 parties.

Dans l'affaire Ousmane Sonko, le problème juridique est : est-ce que le leader de Pastef a violé Adjil Sarr, comme elle le soutient dans sa plainte déposée à la Section de recherches de la gendarmerie ?

Le viol étant prévu par l'article 320 du Code pénal, les gendarmes doivent rechercher les éléments constitutifs de l'infraction contenus dans le libellé même de l'article 320 du Code pénal sénégalais qui définit le viol comme «tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise».

L'enquête de la gendarmerie devrait donc s'orienter à rechercher s'il y a «pénétration sexuelle» et s'il y a également «violence», «contrainte», «menace» ou «surprise». Si ces conditions sont réunies, il y a viol. Le leader de Pastef risquerait alors une peine de 5 à 10 suivant les dispositions de l'article précité.

Si l'une des conditions manque, il n'y a pas viol, auquel cas Ousmane Sonko devrait être lavé de tous soupçons. Le cas échéant, il pourrait se retourner contre son accusatrice (et ses complices s'il y en a) pour dénonciation calomnieuse prévue par l'article 362 du code pénal.

En effet, toute personne, dénoncée sur des faits susceptibles de sanction pénale ou disciplinaire, pourra engager des poursuites contre son dénonciateur soit après jugement ou arrêt d'acquiescement ou de relaxe, soit après ordonnance de non-lieu, soit après classement sans suite de la dénonciation par le magistrat, fonctionnaires autorité supérieure ou employeur compétent.

La dénonciation calomnieuse est punie d'un emprisonnement de six mois à cinq ans et d'une amende de 50.000 à 500.000 francs.

Sur la décision d'Ousmane Sonko de ne pas déférer à la convocation de la gendarmerie tant que son immunité parlementaire n'est pas levée, il y a bien une base légale : la constitution sénégalaise et la loi portant règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

L'article 50 de la Constitution de 2016 (anciennement article 61), repris par l'article 51 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale dispose : «aucun député ne peut, pendant la durée des sessions, être poursuivi ou arrêté, en matière criminelle ou correctionnelle, qu'avec l'autorisation de l'Assemblée nationale, sauf le cas de flagrant délit. Aucun député ne peut, hors session, être arrêté qu'avec l'autorisation du bureau de l'Assemblée nationale, sauf le cas de flagrant délit, de poursuites autorisées ou de condamnation définitive».



Rappelons-le, le flagrant délit est une situation dans laquelle une infraction est en train d'être commise, ou vient d'être commise. Souvent, une personne est prise sur le fait au moment de son infraction ou immédiatement après et en possession d'indices laissant supposer sa participation à cette infraction.

Quant au fait (pour un homme politique de renom, époux de 2 femmes avec une image reluisante) de se faire masser dans un salon, cela peut être moralement répréhensible, politiquement incorrect, mais n'est nullement réprimé par le Code pénal.

Quid des contrecoups politiques que cette affaire pourrait engendrer sur la carrière politique du leader de Pastef, les politologues sont mieux outillés que moi pour en parler...

En tout cas, beaucoup d'hommes politiques et de célébrités (Dominique Strauss-Kahn, Bill Clinton, Michael Jackson, Mike Tyson, R.Kelly, Tariq Ramadan, Diombass Diao...) y ont laissé des plumes après des accusations sur des affaires de mœurs.

Sonko réussira-t-il à sortir indemne de cette affaire ? Notre langue au chat !

# BLESSURES GRAVES CHEZ SONKO : LES SAPEURS ATTENDRAIENT UN ORDRE POUR INTERVENIR

Comme indiqué, la matinée du lundi dernier continue d'être mouvementée à la Cité Keur Gorgui où est niché le domicile du leader de PASTEF.

Lors des échauffourées qui ont opposé forces de l'ordre et partisans de SONKO, des blessés graves ont été enregistrés chez ces derniers. En plus des nombreux évanouissements, le sang a aussi giclé. Des manifestants voulant empêcher aux forces de l'ordre d'entrer au domicile du député, ont reçu des projectiles.

Seulement, jusque-là, les secours tardent à intervenir. Selon un responsable de PASTEF, que nous avons joint au téléphone, ce n'est pas faute de les avoir contactés.

« Quand on a appelé les sapeurs leur réponse n'a été rien d'autre qu'ils pourront pas se déplacer sans l'ordre de leur commandement », nous déclare-t-il.

En attendant, la situation s'est tassée. Ousmane SONKO qui dit attendre la levée de son immunité parlementaire pour déférer à la convocation, serait toujours à son domicile.



## SONKO CONTRE MAMOUR DIALLO: LA HAINE !



Le domicile de l'ancien directeur des Domaines, Mamour Diallo, a été incendié par des manifestants. Selon LougaWeb, ces derniers seraient des partisans du leader du Pastef, Ousmane Sonko.

« C'est pendant que je m'étais momentanément absenté de la maison que les flammes ont jailli. Alerté de loin, j'ai rappliqué et appelé les Sapeurs-pompiers qui sont aussitôt venus faire leur travail », soutient Thierno Mountaga Diallo, jeune frère du leader du mouvement Dolly-Macky.

Avant de poursuivre: « Nous allons porter plainte. Non seulement il y a eu des pertes matérielles non encore estimées, mais aussi et surtout nos vieux parents auraient pu y laisser leur vie si les voisins et forces de sécurité avaient manqué de promptitude dans leur travail. C'est ici le lieu, au nom de la famille, de les remercier tous ».

Ces manifestations, parties de Dakar ce matin, ont lieu à la suite d'accusations de viols et menaces de mort contre Sonko par une masseuse de 20 ans environ. Convoqué à la Section de recherches, le député qui dénonce une cabale du régime de Macky Sall s'est prévalu de son immunité tout en appelant ses partisans à la résistance.

Source: Seneweb

AFFAIRE DE VIOL:

# MAME BÂ, LA DEUXIÈME MASSEUSE ET L'ÉPOUX DE LA PROPRIÉTAIRE DÉMENTENT SONKO

Mame Bâ, la deuxième masseuse de l'institut «Sweet Beauty», a indiqué, lors de son audition face aux enquêteurs: «À un moment donné, je n'étais plus dans la salle».

Le mari de Ndèye Khady Ndiaye, propriétaire du salon de massage, a indiqué que sa femme non plus n'était présente sur les lieux.

Pour rappel, dans sa déclaration à la presse, Ousmane Sonko avait dit qu'il y avait deux masseuses dans la salle et la propriétaire du salon sur les lieux.

leral.net



Ibrahima Coulibaly mari de Ndèye Khady Ndiaye alias Fina Coulibaly

LEVÉE DE L'IMMUNITÉ DE SONKO

# SES AVOCATS ADRESSENT UNE LETTRE À MOUSTAPHA NIASSE.

Au titre de la procédure visant l'honorable député Ousmane Sonko, Président du parti Pastef-Les Patriotes, votre autorité a été saisie d'une demande de levée d'immunité parlementaire, diligentée par le Juge d'Instruction du 8e cabinet du Tribunal

de Grande Instance Hors-classe de Dakar, à l'initiative de Monsieur le Procureur de la République Près-le Tribunal de Grande Instance Hors-Classe de Dakar.

Nous vous prions toutefois, pour un meilleur avis sur la suite à donner à cette affaire, de bien vouloir requérir des deux autorités de saisine, la production :

2/ des déclarations des témoins et de l'accusatrice ;

3/ de la déposition d'un des témoins ayant nommément cité une personnalité, membre du Groupe Benno Bokk Yakaar, majoritaire dans votre Assemblée chargée d'examiner la question immunitaire d'un député opposant à ce groupe ;

4/ du réquisitoire introductif du Parquet, lequel constitue un acte de poursuite initiée avant même que l'immunité ne soit levée, en violation de la loi ;

Le tout, sans que l'on ne puisse en aucun cas, vous opposer le secret de l'instruction en ceci que des pièces et informations vous ont déjà été transmises.

De tels éléments vous déterminent, sans aucun doute, sur la suite à donner à la requête tendant à la levée de l'immunité parlementaire de l'honorable député Ousmane SONKO.

<http://guestuinfo.com/>



## SIÈGE DU DOMICILE DE SONKO : «Ce qui différencie Wade de Macky Sall» (TAS)



L'histoire toute récente de la convocation de l'ex opposant Macky Sall, sous l'ère Wade en 2009, est remise au goût du jour par l'ancien ministre de Macky Sall même, Thierno Alassane Sall, président de la République des valeurs.

«Ces images du siège du domicile d'Ousmane Sonko me rappellent un certain jour de l'année 2009 quand Macky Sall fut convoqué au commissariat central pour répondre d'accusations fabriquées de toutes pièces. C'était à notre tour de subir les salves de lacrymogènes. Wade, quoiqu'à la dictature enclin, a toujours eu cette retenue de dernière minute qui suspend le geste fatal. Comme je l'ai dit dans le Protocole de l'Elysée, Macky Sall, qui s'est tiré des griffes de Wade sans une seule égratignure, ne lâche sa proie qu'une fois refroidie.

Voici donc, fait inédit dans les annales sénégalaises, qu'un domicile privé subit un État de siège que ne justifie qu'une haine aussi bête qu'aveugle. Macky Sall a plongé le Sénégal dans une longue nuit noire où tous les guets-apens, toutes les machinations, tous les coups tordus sont permis», écrit Thierno Alassane Sall en réaction au siège du député Ousmane Sonko.

L'ancien ministre de l'Energie d'ajouter : « En fait, il croit opérer sous la couverture de la loi mais tout le monde y voit comme en plein jour: il s'agit de l'antique et cruelle loi du plus fort. Mais un jour, le vent qu'il sème dans les demeures des citoyens jusqu'aux tréfonds de leurs cœurs soulèvera l'ultime tempête pour lui. Son ami IBK avec qui il s'était égaré sur la route de Ngueniène pourrait lui en souffler mot. A bon entendeur...»

Source: Seneweb

## SONKO EST TOMBÉ TROP BAS!

(Par Moïse Rampino)

“Grimpez si vous voulez, mais n'oubliez jamais que la force et le courage ne sont rien sans prudence, et qu'un seul moment de négligence peut détruire une vie entière de bonheur. N'agissez jamais à la hâte, prenez garde au moindre pas. Et dès le début, pensez que ce pourrait être la fin.” Edward Whimper.

Il avait décidé de lutter contre le système, lui, le messie qui considérait tous ceux qui ont eu à gérer le Sénégal comme des bêtes à fusiller. Pour se positionner sur l'échiquier politique, cet imposteur considérait tout ce qui se faisait avant comme de la poubelle où il ne pouvait y avoir que des ordures. Rien de bon. La vie, avec ses aléas, a fini par nous faire découvrir une autre facette de l'homme.

Il est pire que ceux qu'il dénonçait car il a des vices et pas des moindres. Ce féroce cinquantenaire est accusé de viol suivi de menaces de mort par une frêle fillette qui vient de sortir de la puberté. Le fait de ne pas vouloir porter plainte, dès le début de cette affaire, pour diffamation et diffusion de fausses nouvelles démontre, à bien des égards, que celui qui était si prompt à dégainer et déposer une plainte sur la table du procureur a des choses à se reprocher.

Des questions nous viennent alors à l'esprit.

1/ Que faisait Sonko dans ce salon de massage étant donné qu'il a deux épouses?

2/ Au cas où ces épouses refusent de le masser pourquoi, lui, le leader “en carton” de l'opposition n'a t-il pas convoqué cette masseuse ou alors un kinésithérapeute chez lui?

3/Pourquoi n'était-il pas accompagné d'une de ses femmes dans ce salon de massage?

Toute chose qui prouve à suffisance qu'il était animé d'un dessein inavoué d'autant plus qu'il y est allé plus d'une fois. Le vice corrompt et déprave l'âme. Le viol, s'il est avéré, détruit psychologiquement la femme en ce sens qu'elle trainera cela dans sa conscience, durant tout le restant de sa vie, comme un boulet de canon.

C'est pourquoi les violeurs doivent être sévèrement punis par la loi. Nous ne sommes pas juge pour dire qu'il en est un même si tout porte à le croire. Par voie de fait, nous exigeons solennellement que toute la lumière soit faite dans cette sordide affaire car la femme est sacrée. Nul n'a le droit de violenter, de menacer, d'abuser et de violer cette source de vie.

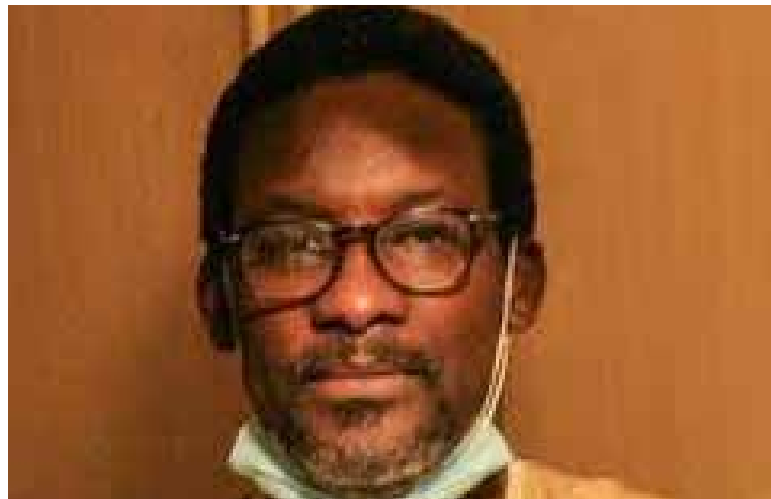
# PAPE SARR : « COMPARER SONKO À CHEIKH ANTA DIOP EST UNE INSULTE »

Ndoubélane est vraiment une terre de paix, précisément parce que la justice s'exprime dans ce pays sans état d'âme et même si le terreau semble fertile à une revanche de tous ces fragments de partis et de mouvements qui ont lutté âprement en Février 2019 afin que Macky SALL soit vaincu. Ils en ont rêvé les oisifs errants, ils ont travaillé dur contre cette oisiveté naturelle qui les caractérise pour administrer la preuve de leur force et de leur supériorité. Les « patriotes » surpris dégoutés, et affolés après cette légèreté mémorable d'un mentor immature qui est simplement allé se mettre dans la gueule du loup, croient fermement que la sortie par cette porte de leur Président est un peu trop honteuse. Ils tiennent à laver donc l'affront de façon à ce que l'histoire retienne seulement que le pouvoir de Macky SALL veut les éliminer de la course. Il vaut mieux mourir les armes à la main que se retrouver KO du simple fait des ligueries fines d'une supposée masseuse. Tout le monde sait que SONKO y est allé à ce désormais salon mythique « Sweet Beauté ». Et personne n'est dupe puisque rien dans les attributions de la sweet-masseuse, incriminée comme étant manipulée par le pouvoir, ne laisse croire que les massages puissent être de nature thérapeutique à cet endroit. Alors complot ou pas, ce leader a failli et démontré ainsi sa naïveté et son immaturité à diriger ce pays car ce « mandarga » indispensable, qui protège du vice, ou du péché capital que constituent la luxure et l'impureté ne lui est pas acquis. Les adeptes de la luxure tombent toujours dans les pièges sexuels sauf que rien ici ne permet de dire que le coupable c'est l'Etat. C'est bien trop facile !

Etre sérieux c'est voir la vérité en face. Une plainte contre un homme pour viol et menaces ne peut en aucun cas constituer un complot puisque l'état, même conspirationniste, ne pourra démontrer que les faits sont avérés, si ces faits sont faux. En matière de viol la parole seule ne suffit pas à blanchir ou arrêter une personne mais des preuves formelles de type ADN prélevé sur du sperme le peuvent. DSK et d'autres avant SONKO en ont fait les frais. Il s'agit bien donc, de démontrer juste qu'il n'ya pas eu de viol, pas plus qu'il n'y a eu de menaces. Ce raisonnement est pourtant simple mais tous les morts vivants politiques préfèrent fermer les yeux et stopper la réflexion pour ne voir dans cette affaire qu'une possibilité de créer le désordre et rendre ce pays ingouvernable. Ils ont tous peur de la suite, ne veulent pour ainsi dire pas en entendre parler, et commencent pour certains comme mon ami Seybani à parler de Kompromat, comme s'il pouvait y avoir de machination sans personne compromise par sa seule incapacité à résister aux tentations du sexe. Il faut bien se dire qu'à ce stade personne n'est coupable et tout le monde est présumé de bonne foi autant SONKO que son accusatrice Adji SARR qu'on voudrait traiter comme inexistante pour que ce débat puisse devenir une dualité Macky SALL vs SONKO. Ça ne passera pas et SONKO doit se préparer à répondre (l'assemblée nationale s'attèle à rendre cela possible) à la justice. Mon lion pendant ce temps, peut savourer sa distinction de leader incontestable de l'Afrique entière délivrée par NEW AFRICAN qui regarde le Sénégal et son Président. Mon espoir est qu'il ouvre les yeux et mette vite fin au gouvernement « Mbourok Soow » qui ne présage rien de bon et ne fait que menacer APR et BBY.

Cette rampe guerrière choisie par SONKO et ses ouailles, semble désormais être la seule façon de rétablir une possibilité pour eux de reprendre du poil de la bête et tenter de mettre fin au pouvoir en place. Tout est bon pour ces gens qui veulent accompagner SONKO dans son appel public à la désobéissance et à la guerre quitte à accepter que Khalifa SALL et Karim Wade ont été des frileux au combat et que leurs troupes respectifs n'ont pas permis de faire face à Macky. N'importe quoi !

On entend même des gens comparer les problèmes de SONKO aux déboires politiques historiques d'un Cheikh Anta DIOP ou d'un Mamadou DIA. C'est une insulte, c'est une interpellation outrageante à la mémoire de ces héros que les esprits en veille et les intellectuels de ce pays ne devraient pas accepter. C'est faux SONKO n'est en rien comparable, ni à Cheikh Anta DIOP, ni au Grand Maodo. Vous vous méprenez pauvres obnubilés, au panthéon des faits historiques qui relatent aujourd'hui les histoires des grands hommes du Sénégal, il ne pourra figurer les victimes de leur propre luxure. Le viol et la menace ne pourront en aucun cas



figurer dans les registres des faits d'arme glorieux. La seule alternative en termes de bravoure doit d'abord commencer par la démonstration que les faits évoqués contre SONKO sont faux. Tout le reste n'est que fuite en avant et tentative de détournement de la perception du peuple vis-à-vis de ce leader qui a fauté rien qu'en prêtant ainsi le flanc. Ce peuple n'est pas constitué que d'oisifs errants et autres politiciens ; et toute la smala bruyante de tous les politiciens convaincus et encartés comme moi, ne représente pas plus de 30% du peuple. Alors croyez le bien aucune excitation ne sera suffisamment toxique pour mettre en péril la paix au Sénégal et quoiqu'il arrive Ndoubélane restera debout n'en déplaie à ceux qui voudraient mettre ce pays à feu et à sang. Force reviendra à la loi au bout du compte et quoi que feront ces casseurs qui nous menacent tous, la justice tranchera et situera les responsabilités. SONKO répondra de ses accusations par force pour que la République tienne debout et permette que les droits des puissants soient les mêmes que ceux des citoyens lambda. Cette jeune femme qui porte plainte mérite aussi la présomption que lui confère la loi jusqu'à la preuve du contraire. On ne peut imaginer que cette jeune compatriote n'ait pour elle que la présomption de culpabilité au point que des femmes s'amuse à la menacer de représailles mystiques. On peut en rire car dans ce pays tout le monde a ses ancêtres et ou ses khambis. Même la dernière des putes a des droits et des aïeux.

SONKO risque gros et c'est bien conscient de ce fait qu'il essaie avec Pastef de secouer ce pays au point d'appeler à la guerre. Notre Etat s'emploie en ce moment même à réduire à néant les derniers bastions armés pour que la paix revienne définitivement en Casamance. Il y'a fort à parier que beaucoup d'anti Macky SALL, aimeraient que cette guerre s'étende partout au Sénégal. Mais Dieu le tout puissant nous épargnera parce que la singularité de Ndoubélane ne peut s'accommoder des violences quotidiennes. Tous les sénégalais épris de paix et justice feront en sorte que nos enfants ne servent pas de chair à canon pour des desseins mal assumés et des frustrations de politiciens aux désirs non assouvis. Ces quelques mal élevés qui nous insultent nuit et jour n'arriveront jamais à nous faire taire et personne jamais ne nous obligera à soutenir des choses auxquelles nous ne croyons pas. J'avais décidé de ne plus en parler avant d'être édifié par la justice sur l'existence ou non des faits incriminant SONKO, mais je me désolé du traitement fait de cette affaire par ceux qui devraient se cacher pour couvrir la honte que constitue la manière dont ce leader s'est fait indexer. Je me surprends à souhaiter franchement que ce soit un complot, pour que la démocratie plus que jamais continue de s'exercer et permette de contenir toutes les velléités de concourir aux suffrages universels. Par contre si SONKO a fauté qu'il soit châtié avec toute la dureté de cette nouvelle loi sur les viols. Insulteurs invétérés lâchez-vous mais rappelez vous : Vous ne nous ferez jamais peur, pour mouy leer

Pape SARR  
Duc de Diapal

# TENSIONS ET ATTENTIONS

**D**akar, le temps d'un petit vent frisquet, se transforme lundi en un champ clos d'affrontements. Gaz lacrymogène contre caillassage sur les grandes artères de la capitale. Des voitures incendiées, des maisons endommagées, des commerces dégradés. Piétons et automobilistes prennent d'assaut les rues adjacentes pour échapper à une furie grandissante.

En écho, à Louga (et dans d'autres villes de l'intérieur), une villa réduite en cendres par-ci, des biens publics (ou privés) arrachés par-là. Partout la désolation. L'irritation et très sûrement l'indignation.

En réponse à l'appel de l'opposant Ousmane Sonko, des militants et des sympathisants rallient bruyamment sa maison et servent de « boucliers humains » comme pour empêcher son arrestation. Une affaire civile, parce que privée, se transforme en enjeu politique et c'est le grabuge orchestré par des visages anonymes.

L'étrangeté de la démarche fige les riverains dans l'aplomb. Un désamour se fraye un chemin et débouche sur une surprenante radicalité. Ceux qui occupent la rue crient à tue-tête, les nerfs en saillie. Ils prônent un militantisme de rupture. Soudain, des bourrasques de violence. A vue d'œil pas d'angélisme, encore moins une romance politique. Mais des visages fugaces qui conjuguent des volontés, confusément. Défense d'une cause ? Laquelle ? L'adage dit : « Qui fut élève studieux devient pédagogue scrupuleux. »

En revanche, une galerie de personnes, pas animées des mêmes intentions, louables, prennent en otage les maisonnettes et galopent dans les ruelles secondaire en scandant des cris de ralliement inaudibles. Chacun verra dans ces événements et leur enchaînement ce qu'il voudra y trouver. A rebours des traditions de manifestations et de protestations, les opérations d'hier s'apparentent à des actions directes et correspondent à une évolution de la lutte politique vers une violence assumée.

Elle a décidé de « désobéir » pour faire face aux forces de l'ordre, dépositaires justement de la force légale. S'agit-il d'un nouveau courant qui déborde le leader de Pastef sur ses propres flancs ? Représente-t-il une aile radicale pressée d'en découdre avec le pouvoir en s'emparant d'une cause mal négociée ?

Les événements d'hier caractérisent un tournant politique significatif d'un état d'esprit insuffisamment exploré. Ces voitures calcinées plongent leurs propriétaires dans le désarroi en ces temps de rareté. Ce policier qui trébuche et tombe, n'a eu la vie sauve qu'à la prompt réaction d'un civil qui accourt pour le protéger. La scène, filmée, fait le tour de la Toile qui s'enflamme. Un basculement est en cours. Il met en jeu des acteurs d'un tout autre cran déterminés à agir pour peser et imposer un rapport de force. A quelle fin ?

Personne ne sait. D'autant que les auteurs avancent masqués en pleine pandémie du coronavirus. Ce contexte, à lui seul, pouvait servir de prétexte pour renoncer à l'épreuve de force à quelques heures d'un couvre-feu encore en vigueur. Entre Sonko et le pouvoir, c'est l'histoire d'un désamour au long parcours. Si lui saisit toute opportunité pour flétrir la gouvernance en place, le régime et ses démembrements ne ratent aucune occasion de confondre l'ancien inspecteur des impôts devenu farouche opposant à Macky Sall. Sonko ne fait pas la fine bouche. Qu'il l'inspire ou l'aspire, Sonko tire avantage de la Quadrature du Net. Ces collectifs de citoyens, présents dans les réseaux sociaux,

amplifient le discours du jeune leader et lui servent de plateforme d'alerte de ce qu'ils nomment « dérives touchant aux libertés ».

Il est homme politique de son époque et s'attire des sympathies virales via un monde virtuel dans lequel il faut savoir naviguer pour récolter des faveurs et pourquoi pas demain des suffrages ? La nouveauté tient aux dérives violentes qui surgissent pour prolonger par d'autres moyens le débat contradictoire ? Gardons-nous cependant de remplir la corbeille d'absurdités. Une affaire civile n'est pas une donnée politique. Même si, par accident, son incidence voire son lien peut couler de source. En déjouant l'amalgame, il ne faudrait pas pour autant retomber dans des travers alarmistes.



Certes, souvent Sonko se retrouve à son corps défendant au cœur d'affaires l'impliquant : la récente levée des fonds dans la diaspora, le litige foncier à coups de milliards et cette délicatesse relative à un « lifting corporel » dans un salon dédié qui lui vaut une plainte déposée par une jeune dame à la pudeur douteuse. La vacuité des propos de celle-ci frise une cabale sans nom avec la finesse en moins. Qu'une victime s'offre la possibilité de dénoncer une infraction par des moyens appropriés, quoi de plus normal ! Qu'un honorable citoyen, indexé et certainement prévenu, s'arme de droit et de moyens de défense pour se disculper, quoi de plus normal également !

Dans ce cas de figure où les deux protagonistes montrent des dispositions à s'adresser à la justice ou à ses auxiliaires, les tensions devraient logiquement retomber. La patience et l'apaisement donnent droit au droit d'être adroit en maints endroits. Le peuple, au nom de qui, dit-on, la justice est rendue, mérite meilleur égard que de s'attarder sur des considérations de petites mains. Les hommes politiques doivent s'affranchir des entourages privatifs de libertés et d'initiatives pour laisser éclore leur caractère et leur personnalité intrinsèque. Pourquoi continuent-ils à s'écharper sur des événements qui échappent difficilement aux prismes idéologiques.

D'une élection à une autre, il y a la vérité de la vie qui s'écoule au quotidien. Lequel, marqué au fer, donne du fil à retordre aux populations exposées à de multiples avatars. L'œil constamment rivé sur la prochaine élection ôte toute lucidité à quiconque se saisit des circonstances pour donner de l'épaisseur à son action. Les aspirations de ce même quotidien si dur devraient inciter la classe politique sénégalaise à se soustraire des contingences politiciennes pour être dans le temps de l'intuition politique, de la hauteur et de la grandeur.

Figure tutélaire de l'université, Cheikh Anta Diop, mort il y a plus de trente ans, est plus actuel que jamais. Son œuvre, immense, lui a survécu et étonne par l'actualité des problématiques soulevées, la justesse de ses vues d'alors qui contrastent, hélas, avec notre époque « savante », arrogante, méprisante incarnée par des hommes doctes, dépourvus de vision, et très peu outillés pour nous éloigner de choix insensés et nous épargner des lendemains cauchemardesques.

Le Pharaon, quelle puissance de réflexion ! Quelle énergie ! Quel don de soi ! Mais quelle passion pour l'Afrique ! Certains cercles intellectuels pâlisent de cette vive intelligence et s'émerveillent du renouveau de la pensée profonde du natif de Thiaytou, boussole d'un monde embrouillé, sans repère, qui plébiscite l'apparat jouissif au détriment de l'effort de progrès fondé sur le savoir, donc la science pour se projeter dans le futur...

ABDOUL MBAYE

# «VACCINER OU NON CONTRE LE COVID-19 ET À QUELLES CONDITIONS»

**L**es statistiques sur l'évolution de la maladie dans le monde ont conduit à retenir le choix de la vaccination massive comme seule alternative pour éviter les pertes en vies humaines en protégeant le maximum de personnes notamment celles qui sont les plus exposées et les plus vulnérables.

Le constat global est que les mesures et les gestes barrières, même s'ils ont sans doute permis de limiter les nombres de décès (les pays qui les ont négligés souffrent effectivement des statistiques de décès les plus élevées) se révèlent néanmoins insuffisantes au regard de l'évolution de la crise sanitaire en termes de vie humaines perdues.

Au Sénégal, en l'absence d'un dispositif national fiable de remontée de l'information sanitaire et adapté au contexte de cette pandémie, en raison également du relâchement observé dans l'application des gestes barrières et de la faiblesse du plateau médical, il a été relevé une forte reprise de la courbe des infections, ceci depuis le mois de décembre 2020. Cette courbe s'est confirmée ascendante au cours du mois de janvier 2021.

La prise en charge vaccinale revient ainsi au cœur des débats : faut-il vacciner les citoyens sénégalais et à quelles conditions ?

Beaucoup de pays du globe ont déjà commencé la vaccination de leurs ressortissants. Ils le font sur la base d'une démarche portée par une prise de décision éclairée et transparente. Les autorités sénégalaises ne manquent donc pas de sources d'inspiration et devraient baser leur décision sur :

- La confirmation par des scientifiques nationaux, éventuellement assistés par des experts de l'OMS et d'autres pays face à la nécessité de recourir à une vaccination de masse pour réduire la propagation de l'épidémie, voire l'éteindre ;
- Le recours à l'avis de ces scientifiques pour le choix du ou des vaccins à utiliser mais aussi pour la définition des conditions à mettre en œuvre pour une bonne gestion de la chaîne d'approvisionnement et de conservation des vaccins ;
- La précision par ces scientifiques de la planification des opérations de vaccination en déterminant les strates de la population à vacciner en priorité ;
- Une implication des structures de santé publiques et privées (sans exclusion des officines de pharmacie) dans les opérations de vaccination tout en mettant l'accent sur une démarche d'information claire et transparente des populations ;
- Un réaménagement conséquent du budget 2021 afin de dégager les ressources nécessaires à l'acquisition des doses de vaccin en quantité suffisante retenant que les populations devront être vaccinées gratuitement. Ces ressources devront être constituées en particulier par la suppression de dépenses d'exploitation somptuaires ou non prioritaires et leur affectation à la commande de stocks de vaccins.

En raison de l'incertitude à la fois sur l'évolution de la pandémie en 2021 et également des résultats des premières séries de vaccination, il est préconisé la mise en place d'un fonds de sécurité sanitaire pour garantir la durabilité et la soutenabilité de la chaîne d'approvisionnement en vaccins ;



- La rapidité avec laquelle les vaccins anti-Covid 19 (il semble manquer quelque chose, peut-être ont été fabriqués) mais aussi la nouvelle nature des vaccins dits ARN messager suscitent parfois de nombreuses inquiétudes. Mais il n'est point inutile de rappeler que les vaccins ont toujours été les solutions aux pandémies. LA LÈPRE, LA VARIOLE, LA FIÈVRE JAUNE ENTRE AUTRES ONT ÉTÉ COMBATTUES ET ÉRADIQUÉES GRÂCE AUX VACCINS. Toutefois, dans le respect des choix de chaque citoyen, la vaccination ne pourrait être érigée en obligation sauf dans le cadre de participation du citoyen à des regroupements organisés par l'Etat (comme l'école et les universités) où sa responsabilité serait engagée en cas de diffusion de la maladie.
- Un effort de communication important devra toutefois viser à obtenir que le début d'une campagne de vaccination et sa poursuite ne soient pas prétextes à l'abandon des mesures de précaution qu'il conviendra de maintenir. Il s'agit notamment de celles visant le port de masques, l'adoption de gestes barrières, la discipline dans les transports en commun, l'interdiction des rassemblements, le contrôle aux frontières, etc.

En conclusion de ce qui précède, l'Alliance pour la Citoyenneté et le Travail (ACT) recommande à la population de se faire vacciner lorsque les autorités sanitaires nous aurons indiqué les bons vaccins à prendre, mais également à maintenir les bonnes habitudes prises en matière de précautions et de distanciation.



# MUTATIONS ET VARIANTS DU SARS-COV-2 : LE COURS MAGISTRAL DU PROFESSEUR SOULEYMANE MBOUP



**L**e président-fondateur de l'Institut de recherche en santé de surveillance épidémiologique et de formation (Iressef), le Professeur Souleymane Mboup, dans une vidéo conférence organisée par l'Académie nationale des sciences et techniques du Sénégal la semaine dernière, a expliqué les mutations des variants du Sars Cov 2. Ainsi, il soutient que le variant britannique a une propriété particulière de contagion et a actuellement touché 70 pays. Le virologue a tenu à préciser que la variabilité est un moyen d'adaptation de ce virus qui va permettre de s'adapter à son milieu. Les variants de ce virus ont des propriétés particulières de contagion.

## 12 000 mutations identifiées

Poursuivant ses explications, la blouse blanche a fait savoir que les virus Sars-Cov 2 sont des virus à ARN et les virus à ARN font souvent des erreurs du cycle de réplication virale au fil du temps avec une moyenne de 1 à 2 mutations par mois. Ce qui est moins élevé pour la grippe et quatre fois beaucoup moins élevé pour le VIH. Jusqu'à ce jour, indique le scientifique, on a identifié 12 000 mutations et ces dernières, n'ont pas les mêmes conséquences. Reconnu mondialement pour sa science, avec notamment la découverte du VIH 2, le Pr Mboup relève que ces variantes, qui ont été découvertes en décembre 2020, sont particulièrement contagieuses comme le variant britannique, le variant sud-africain et le variant brésilien. « Le premier, notamment le variant Britannique, est connu pour se propager rapidement et il a touché actuellement 70 pays », avoue-t-il.

Identifié en Angleterre pour la première fois, le variant britannique encore appelé VUI 20-2012 (Variant Under investigation) et nommé variant b-1-1-7 par le consortium covid-19 génomics uk (cog-uk), a été repéré chez des patients immuno déprimés atteints chronologiquement de la Covid-19. Chez ces patients, il y avait une persistance de 2 à 4 mois de ce coronavirus.

Pour lui, ce temps était assez suffisant pour qu'il ait une réplication virale. Et cette réplication virale entraîne des mutations caractérisées par 18 mutations dont 8 dans la protéine de spicule et 2 mutations majeures qui sont la N501Y et la P681H, combinées alors qu'initialement, dans les autres variantes, ils étaient différents d'où la caractéristique de cette nouvelle combinaison de variante qui a acquis de nouvelles propriétés.

Par ailleurs, le virologue a souligné l'existence de mutations supplémentaires qui n'avaient pas de correspondance de changement de protéine qui sont au nombre de 23. C'est une nouvelle souche qui est de 23 sur 29 903 nucléotides qui sont assez faibles d'où l'appellation de variant. « C'est un variant qui a dominé les résultats en quelques mois en grande Bretagne. Et le 18 décembre, on a eu le variant 501. V2 d'Afrique du Sud qui est différent du variant britannique qui a été découvert dans ce laboratoire », a-t-il laissé entendre.

## Un impact sur les vaccinations

Le président-fondateur de l'Iressef a souligné dans sa vidéo conférence que ces nouveaux variants peuvent avoir un impact négatif sur les vaccinations. Pour lui, ces nouveaux variants présentent des mutations dont le E484K qui génère une certaine fébrilité chez les scientifiques, car elle rendrait les vaccins moins efficaces. « Le E484K diminue la reconnaissance du virus par les anticorps par sa neutralisation. Un phénomène observé par des analyses réalisées sur le plasma de personnes ayant contracté la Covid-19 et il faut 45 jours pour le changement de ce virus. Ce qui veut dire que son impact sur les vaccinations est quelque chose qu'on ne peut pas exclure », fait observer le Pr Mboup.

## Les tests PCR peuvent ne pas détecter ces nouveaux variants.

Concernant l'efficacité des tests PCR avec la découverte de cette nouvelle variante Britannique, le Patron de l'Iressef rapporte que des scientifiques britanniques ont montré qu'il y avait le potentiel d'avoir des résultats négatifs avec quelques tests de dépistage et c'est pour cela qu'il est recommandé des tests de dépistage qui ont au moins deux antigènes différents pour la détection primaire de l'infection et dans différentes régions du génome.

En Angleterre, révèle-t-il, des scientifiques ont découvert que les TDR de dépistage de masse peuvent identifier le variant. Et la firme Roche affirme également que les tests moléculaires pour Covid-19 ne sont pas probablement affectés. Ce qui veut dire, selon lui, que le risque est là.

## Une capacité de contamination extrêmement rapide

Pour la caractéristique de ce nouveau variant, le scientifique estime que ce nouveau variant a une capacité de contamination extrêmement rapide. « Il représente dans certains pays entre 60 à 75 des infections avec des mutations majeures comme la N501Y qui renforce l'affinité d'attachement récepteur ACE2 et E484K qui diminue la reconnaissance du virus par les anticorps et donc sa neutralisation », a-t-il indiqué avant de noter des associations de mutations qui semblent importantes et ces mutations semblent donner un avantage aux variants qui les portent. À l'en croire, ces combinaisons de mutations pourraient se révéler plus efficaces que les autres.

Rappelons que c'est le Professeur Souleymane Mboup qui a détecté le variant anglais dans des prélèvements faits sur un patient au Sénégal. Mais à l'en croire, le taux de circulation de ce variant est bas. Néanmoins, il invite les scientifiques à surveiller ce nouvel arrivant qui, s'il parvient à échapper à la vigilance de la communauté scientifique, peut faire des ravages dans notre pays. La population est aussi appelée à respecter les mesures barrières pour empêcher l'ennemi de sévir.

# Le vaccin du Covid 19 fait-il de nombreux morts après injection? Voici toute la vérité

**L**e vaccin contre le Covid-19 peut-il avoir des effets indésirables graves, au point de provoquer la mort? Cette inquiétude médicale du début d'année 2021 prend une tournure politique, puisque sur les réseaux sociaux, nombre de groupes antivaccination offrent une caisse de résonance à des rumeurs anxiogènes qui ne correspondent pas à la réalité.

Monde a tenté de répertorier les messages qui circulent le plus depuis le lancement des campagnes de vaccination début décembre. Par principe, les situations décrites appellent à la plus grande vigilance. Il est difficile de prouver le lien entre une vaccination et un décès. A l'inverse, il est possible de mourir juste après avoir reçu une injection, sans que le vaccin soit en cause. Et cette situation sera d'autant plus fréquente que la vaccination se fait à grande échelle et/ou concerne en priorité des personnes déjà fragiles. Le nombre de morts répertoriées à la suite d'un vaccin peut aussi dépendre des stratégies vaccinales de chaque pays : les personnes fragiles sont prioritaires en Europe de l'Ouest, alors que la Chine a privilégié les actifs ; Israël a déjà vacciné plus de 2 millions de personnes sur 9,2 millions d'habitants, ou les pays scandinaves ont une culture de la transparence très développée.

A l'inverse, l'activisme des antivaccins, qui n'hésitent parfois pas à reformuler des informations de manière à susciter la suspicion, relancer des rumeurs démenties, diffuser de fausses informations, voire truquer des vidéos, doivent inviter à la plus grande méfiance quand une mort est annoncée sur les réseaux sociaux.

Le Statens legemiddelverk, l'agence norvégienne des médicaments, a annoncé le 15 janvier avoir relevé « 23 décès associés à une vaccination contre le Covid-19 » (33 depuis), dont 13 ont fait l'objet d'une évaluation approfondie. Selon le médecin



en chef de l'agence, Sigurd Hortemo, « les rapports suggèrent que les effets indésirables habituels des vaccins à ARN messager, comme la fièvre et la nausée, ont pu contribuer au décès de certains patients fragiles ».

Le site de vérification norvégien Faktisk précise que les 13 personnes décédées étaient très âgées (80 ans minimum, voire plus de 90 ans) avec de lourds antécédents médicaux (atteintes cardiaques, pulmonaires, etc.). Le lien de causalité entre le vaccin et leur mort n'a pas encore été établi. Au moment où a été réalisé ce constat, 42 000 personnes avaient été vaccinées en Norvège, essentiellement la population jugée exposée ou fragile, comme les personnes âgées. Le Statens legemiddelverk relève que les études menées par BioNTech et Pfizer comptaient peu de personnes gravement malades ou de plus de 85 ans, mais qu'il s'agit néanmoins d'une population chez qui la mortalité est naturellement élevée. En moyenne, 400 personnes meurent chaque semaine dans les maisons de retraite norvégiennes.

Firstinfosivoire

## Diouf Sarr, Pr Seydi et Dr Bousso, ces autorités sanitaires qui ont disparus de la circulation



Au début, on les a trop entendus, ils étaient même devenus des stars, pensant qu'ils avaient réglé le [problème](#), explique Seydou Nourou Sall, Dr en Sciences de l'information et de la communication. Mais maintenant, on ne les entend plus et c'est une erreur de communication. Il faut que les gens les entendent, par ce que ce sont eux qui gèrent cette maladie. Mais on a

l'impression qu'ils ont abdiqué, et c'est un mauvais signal pour le moral de la population. Il faut qu'ils ressortent un peu, comme ils le faisaient au début, qu'ils fassent de la communication en délivrant des messages à la population.>> Mais ils ne doivent pas être seuls à communiquer, ajoute le spécialiste, qui estime qu'il faut passer à l'engagement communautaire et impliquer tout le monde. << Je pense que la stratégie a été faussée dès le départ, par ce qu'au début, c'était une affaire d'experts, ce sont les experts qui se faisaient entendre. Ce qui est normal par ce qu'ils sont les définisseurs primaires qui permettent aux médias de définir une situation. Mais il fallait également élargir et écouter les autres, tels que les religieux, les organisations de la société civile, les syndicalistes...pour voir ce qu'ils pensent de la situation et proposer des solutions. Mais on n'a écouté que les experts et ceux sont eux qui ont décidé de ce qu'il fallait faire, les décisions n'ont pas été prises d'une manière consensuelle. Ça a été une affaire de l'Etat et des experts de l'Etat. Et forcément ces décisions ne pouvaient être respectées, raison pour laquelle, après trois mois de couvre-feu, les gens ont commencé à [manifeste](#)r et l'Etat a reculé.

dakarbuzz.net

# L'ARMÉE N'ETTOIE LA CASAMANCE



Les opérations de sécurisation lancées il y a une semaine en Casamance, dans le sud du Sénégal, portent ses fruits. Pourchassés par l'Armée, les éléments du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC) ont abandonné leurs bases dont celle de Badiong, principal poste de commandement des bandes armées. Des armes, des munitions explosives et de la logistique ont été récupérées par l'offensive militaire.



En effet, pourchassés, les bandes armées ont laissé sur place des munitions et bagages. « On a pu récupérer de l'armement, des munitions, du matériel d'intendance, de la logistique, des médicaments », a annoncé le lieutenant-colonel, Mathieu Diogoye Sène, commandant du groupement tactique inter-armée.

Qui a poursuivi : « Pour l'armement, on a saisi des B-10 (canon soviétique de 82 mm), des roquettes RPG, des munitions 7-62. On a repéré des armes comme un M-203, lances grenades, des fusilles d'assaut FAMAS, des (fusil d'assaut) motos Jakarta, etc ».

Des champs de chanvre indien représentant l'économie de guerre des rebelles ont été découverts sur place. « Ici, c'est un véritable domaine de chanvre indien. Il y en a au moins une dizaine de champs ».

La dernière base à être récupérée par l'Armée, est celle de Sikoune, base historique du front.

Dans toutes les bases démantelées, l'Armée a installé des unités militaires pour continuer la sécurisation.

Le Colonel Souleymane Kandé, commandant de la zone militaire n°5, informe que ces opérations ont été motivées par les exactions menées par les bandes armées sur les populations durant ces trois (3) derniers mois.

# KILIFEU, L'HOMME D'AFFAIRES ET LES 3 MILLIARDS PROPOSÉS À ABDOULAYE DIA

La façon dont est gérée la question foncière au Sénégal est tout ce que dénonce Landing Mbessane Seck alias Kilifeu. Ce dernier, membre du mouvement "Y en a marre" légitime son opposition à ces cessions par le fait que "moins de 100 personnes dans ce pays se sont partagées le plus de terre au Sénégal. Cela par la faute de l'État du Sénégal qui a cédé les terres". Une déclaration qu'il a fait ce dimanche 7 février 2021 dans la commune de Keur Massar lors de la célébration d'une journée de prières et de remerciements au profit de Serigne Abdoulaye Dia et des acteurs de la presse.

"Nous remercions le propriétaire de ces 27 hectares Serigne Abdoulaye Dia qui a eu la générosité de léguer les 5 hectares aux populations", a dit Kilifeu à l'issue des manifestations. Ce, avant de dévoiler le coup fourré qu'un homme d'affaires Sénégalais lui avait proposé sur le dos des habitants de la Cité Darou Salam 2 Extension. "Quelqu'un a eu à proposer au directeur de Senico la somme de 3 milliards de francs Cfa contre une commission de 500 millions. Mais Serigne Abdoulaye Dia a dit niet. Il lui a rétorqué que tout ce que l'État doit faire pour la population, des hommes d'affaires comme lui, ont le devoir de le faire pour leurs concitoyens". À ce sujet, le rappeur qui a eu à jouer la médiation entre les deux parties en conflit, a précisé que l'homme d'affaires dont il a tu le nom avait fait cette offre juste après la sortie de la décision de justice favorable au sieur Dia.

Il précise : "Je tenais vraiment à dire cela aux Sénégalais pour inviter les autres hommes d'affaires à réfléchir et à faire comme le sieur Dia". Occasion qu'il a saisie pour annoncer la volonté de ses camarades de poser des actes allant dans le sens de faire changer la donne. "Nous comptons faire un documentaire. Moi, je pense que nous maîtrisons plus la question foncière que l'État parce qu'à chaque fois on reçoit des plaintes venant des populations. On a parlé tout à l'heure de 20 000 hectares de Frank Timis. Je pense qu'il n'y a que quelques journalistes et activistes qui sont au courant de cette situation. À part cela, les populations ignorent le deal foncier qui est en train de se faire entre l'État et les hommes d'affaires, et entre ces derniers et des étrangers comme Frank Timis et autres. Donc nous allons faire ce documentaire et pousser l'État du Sénégal à organiser vraiment les Assises pour voir comment récupérer et restituer, de façon transparente, les terres aux Sénégalais. Ce qui va permettre à tous nos concitoyens d'avoir une maison".



Il pense d'ailleurs que le président "Macky Sall doit être plus visionnaire". Et s'interroge : "Pourquoi ses autres homologues comme Paul Kagamé sont plus ambitieux et voient plus loin que lui ? Au moment où au Rwanda ou dans d'autres pays, on parle de chaque famille/un toit, ici le slogan c'est : "les familles dehors, dans la rue". Alors vraiment nous invitons le président de la République à réfléchir et à être ambitieux comme ses homologues", a-t-il dit.

**Avec Dakaractu**

## VITE DIT ! Célébrer nos icônes

Trente-cinq années après sa disparition, Cheikh Anta Diop n'occupe pas encore, malgré son immense contribution à la réhabilitation de l'homme noir, la place qu'il mérite dans les cérémonies commémoratives de nos icônes. Le «Pharaon noir» qui a combattu les préjugés et les falsifications liées à la contribution de l'homme noir à l'histoire de l'humanité est juste un souvenir, presque une vieilleries remise de temps en temps au goût du jour par ses héritiers. Si l'État du Sénégal a consenti à donner son nom à l'Université de Dakar, point trop n'en faut. On célèbre ailleurs Derrida, Foucault, la grande anthropologue

américaine Margaret Mead, Karl Jaspers, Hannah Arendt en Allemagne et tant d'autres. Chez nous, très peu de célébrations pour Senghor, Cheikh Hamidou Kane, Mamadou Dia, Valdiodio Ndiaye, etc. Tous ont pourtant contribué à l'affirmation de l'identité sénégalaise. Au plus fort de l'affaire Lamine Diack, l'ancien Premier ministre Boun Abdallah Dione disait, à juste titre, qu'il ne faut pas «brûler nos icônes». Il ne faut pas, non plus, les envelopper de l'épais voile de l'oubli.

**Le Soleil**

## DEVANT SE RENDRE À VERSAILLES ET DOHA MACRON BLOQUE ABDOULAYE WADE À DAKAR



Me Abdoulaye Wade devait se rendre à Versailles (France) puis à Doha (Qatar) pour rendre visite à Karim Wade. Selon le quotidien Tribune qui donne l'information, l'ancien président de la République aurait même affrété un avion. Mais, rapporte le journal, les autorités françaises lui refusent une autorisation de vol. Motif évoqué ? La France a fermé ses frontières aux pays non membre de l'Union européenne

Les Echos

## CONNEXION INTERNET TROP CHÈRE: Macky interpelle les opérateurs !

Les opérateurs de télécommunication, à beau déclarer qu'ils ont baissé les tarifs de la connexion à internet, les usagers souffrent toujours. Et aujourd'hui, c'est le chef de l'Etat qui juge cher le coût de la connexion.

Le président de la République présidait, mardi dernier, la cérémonie de lancement du «Prix Macky Sall pour la recherche», initié par le Cames. Listant les efforts réalisés par son gouvernement dans le cadre de la recherche, il s'est attardé sur le coût de la connexion à internet au Sénégal. Et c'est pour souligner sa cherché.

«Nous avons interconnecté l'ensemble de nos universités publiques et souscrit des abonnements à des bases de données pour ces Universités. Cependant, des efforts plus soutenus restent à faire pour réduire le cout de la connexion. Et cela je m'adresse aux compagnies de télécommunication ainsi qu'aux opérateurs », a-t-il martelé.

Le président de la République d'ajouter aussi que ces dernières années, la mise en ligne des cours et l'utilisation optimale des ressources numériques dans notre espace universitaire ont été renforcées.

Pour le fonds du Cames, il leur a assuré de son soutien afin d'«en faire un fonds d'un milliard de francs Cfa pour générer des intérêts pouvant prendre en charge les éditions annuelles.»

Le président Macky Sall compte aussi demander aux institutions financières de la région, comme la Banque africaine de développement, de contribuer à alimenter le fonds de la recherche du Cames.

dakarmatin.com

## KEUR MASSAR :

## Kilifeu dévoile la réponse salée du Dg du Senico face au deal foireux que lui avait proposé un homme d'affaires.

La façon dont est gérée la question foncière au Sénégal est tout ce que dénonce Landing Mbesane Seck alias Kilifeu. Ce dernier, membre du mouvement "Y en a marre" légitime son opposition à ces cessions par le fait que "moins de 100 personnes dans ce pays se sont partagées le plus de terre au Sénégal. Cela par la faute de l'État du Sénégal qui a cédé les terres". Une déclaration qu'il a faite ce dimanche 7 février 2021 dans la commune de Keur Massar lors de la célébration d'une journée de prières et de remerciements au profit de Serigne Abdoulaye Dia et des acteurs de la presse.

"Nous remercions le propriétaire de ces 27 hectares Serigne Abdoulaye Dia qui a eu la générosité de léguer les 5 hectares aux populations", a dit Kilifeu à l'issue des manifestations. Ce, avant de dévoiler le coup fourré qu'un homme d'affaires Sénégalais lui avait proposé sur le dos des habitants de la Cité Darou Salam 2 Extension. "Quelqu'un a eu à proposer au directeur de Senico la somme de 3 milliards de francs Cfa contre une commission de 500 millions. Mais Serigne Abdoulaye Dia a dit niet. Il lui a rétorqué que tout ce que l'État doit faire pour la population, des hommes d'affaires comme lui, ont le devoir de le faire pour leurs concitoyens". À ce sujet, le rappeur qui a eu à jouer la médiation entre les deux parties en conflit, a précisé que l'homme d'affaires dont il a tu le nom avait fait cette offre juste après la sortie de la décision de justice favorable au sieur Dia.

Il précise : "Je tenais vraiment à dire cela aux Sénégalais pour inviter les autres hommes d'affaires à réfléchir et à faire comme le sieur Dia". Occasion qu'il a saisie pour annoncer la volonté de ses camarades de poser des actes allant dans le sens de faire changer la donne. "Nous comptons faire un documentaire. Moi, je pense que nous maîtrisons plus la question foncière que l'État parce qu'à chaque fois on reçoit des plaintes venant des populations. On a parlé tout à l'heure de 20 000 hectares de Frank Timis. Je pense qu'il n'y a que quelques journalistes et activistes qui sont



au courant de cette situation. À part cela, les populations ignorent le deal foncier qui est en train de se faire entre l'État et les hommes d'affaires, et entre ces derniers et des étrangers comme Frank Timis et autres. Donc nous allons faire ce documentaire et pousser l'État du Sénégal à organiser vraiment les Assises pour voir comment récupérer et restituer, de façon transparente, les terres aux Sénégalais. Ce qui va permettre à tous nos concitoyens d'avoir une maison".

Il pense d'ailleurs que le président "Macky Sall doit être plus visionnaire". Et s'interroge : "Pourquoi ses autres homologues comme Paul Kagame sont plus ambitieux et voient plus loin que lui ? Au moment où au Rwanda ou dans d'autres pays, on parle de chaque famille/un toit, ici le slogan c'est : "les familles dehors, dans la rue". Alors vraiment nous invitons le président de la République à réfléchir et à être ambitieux comme ses homologues", a-t-il dit.

dakaractu.com

# SORTIES RÉPÉTÉES SUR LES MÉDIAS : LES INTENTIONS SUSPECTES DE MACKY SALL

La dernière sortie du Président sur les médias et les réseaux sociaux a semé le doute dans l'opinion. Aujourd'hui, les acteurs de la presse se posent des questions sur les intentions réelles de Macky Sall.

C'est un chef de l'État qui affiche une nouvelle obsession vis-à-vis des médias. Depuis le 31 décembre 2020, Macky Sall ne cesse de multiplier des sorties au sujet de la presse au Sénégal. Si ce n'est pas dans un discours à la nation ou à l'occasion d'une interview, c'est alors pendant les séances hebdomadaires avec le gouvernement qui sont devenues apparemment le prétexte idéal.

Et la dernière en date a eu lieu mercredi 3 février, en conseil des ministres, où il a demandé à son gouvernement de veiller à la qualité des programmes des radios et télévisions. « Ces contenus doivent renforcer la paix sociale, la cohésion nationale, l'Autorité de l'État et les intérêts du Sénégal », déclare Macky Sall cité par le communiqué.

Et pour mieux exercer ce contrôle sur la presse, le patron de l'Exécutif demande à son gouvernement de réchauffer le cadre juridique et administratif dans le segment audiovisuel, sans oublier la presse en ligne.

« Dans le contexte de transformation digitale de notre société, le Président de la République rappelle au Gouvernement, l'impératif d'actualiser les cahiers des charges opposables aux radios et télévisions, en veillant dans le cadre de l'ancrage de la TNT, à la spécialisation distinctive des acteurs », rapporte le communiqué.

Macky Sall demande également à son équipe de « mettre en place un dispositif de régulation et d'encadrement, spécifique aux réseaux sociaux ».

**Assane Diagne : « il y a plus de questions que de réponses »**

De quoi susciter l'inquiétude chez les acteurs. Surtout qu'à la fin de l'année, le Président dénonçait les dérives de la presse en ligne, trop nombreuses et sources de danger à ses yeux. Aujourd'hui, avec sa dernière sortie, il est loin de rassurer le monde de la presse. « Nous sommes un peu inquiets. Ça fait plusieurs semaines, à chaque conseil des ministres, il parle des médias. Aujourd'hui, il parle d'encadrement et de régulation, alors que tout l'arsenal juridique est disponible, mais l'État n'a pas fait son rôle », regrette Ibrahima Lissa Faye, président de l'Association des professionnels de la presse en ligne (Appel).

Représentant de Reporter sans frontières au Sénégal, Assane Diagne s'interroge sur les vraies motivations du chef de l'État. « On se pose des questions. Qu'est-ce qui se cache derrière ces différentes sorties. Va-t-il poser des actes qui vont aller dans le sens de renforcer ou d'affaiblir la presse. Pour le moment, il y a plus de questions que de réponses », avoue-t-il. Toutefois, Assane Diagne souligne que tant que des actes allant dans le sens de restreindre la liberté de presse ne sont pas posés, il faut se garder d'aller trop vite en besogne.

À son arrivée au pouvoir en 2012, Macky Sall a trouvé le projet du nouveau code de la presse sur la table du gouvernement. Mais ce n'est qu'en juin 2017 que la loi a été votée à l'Assemblée nationale. Et il a fallu attendre encore presque 4 ans, en janvier 2021, pour que les projets de décrets de promulgation soient adoptés en conseil des ministres. Quant à la convention collective de la presse, ce n'est qu'en 2018 qu'elle a été signée. Et son application n'est toujours pas effective.

Curieusement, après tant d'années d'indifférence, Macky Sall semble avoir trouvé subitement un intérêt particulier pour les médias depuis le début de l'année 2021. « Ça intrigue ! Ça fait 8 ans que la presse est laissée en rade. Tous ces problèmes dont il parle, c'est parce que l'État a laissé pourrir la situation », se désole Ibrahima Lissa Faye. « On dirait qu'il n'a pas la bonne information »

Pour le président du Conseil des diffuseurs et éditeurs de presse du Sénégal (Cdeps), Mamadou Ibra Kane, le président Macky Sall a l'air d'être mal informé sur la presse et ses ministres ne font pas le travail. « On dirait qu'il n'a pas la bonne information, car tout ce qu'il demande est déjà prévu par les textes. Il ne reste que l'application ».

Par ailleurs, en plus de la demande d'application effective des textes, Macky Sall se montre particulièrement critique envers les médias, tout



en réclamant un contenu qui renforce l'autorité de l'État, entre autres points. Faut-il dès lors soupçonner le pouvoir de vouloir mettre aux pas les médias ?

Si c'est le cas, c'est peine perdue, prévient le président du Conseil des diffuseurs et éditeurs de presse du Sénégal (Cdeps), Mamadou Ibra Kane. « Ce n'est pas à l'État ou au gouvernement de dicter ce que les médias doivent faire. Nous sommes régis par des textes », rétorque Kane, par ailleurs patron de Africom, éditeur des journaux sportifs Stades et Sunu Lamb.

Un des doyens de la profession, joint par Seneweb, reste persuadé qu'il est difficile à l'heure actuelle, pour un pouvoir, d'exercer un contrôle sur la presse. Pour lui, la seule solution viable est d'encadrer et d'inviter les acteurs à la responsabilité. « Je ne pense pas qu'on puisse faire la police des médias au 21ème siècle. Nous ne sommes plus du temps de Senghor où même la diffusion des tracts se faisait dans la clandestinité », souligne ce formateur en journalisme.

## Un contexte de ni oui, ni non

Quant à l'application effective du nouveau code de la presse, Kane et Faye s'accordent à dire qu'il reste encore beaucoup de textes à prendre et la mise en place d'un organe central qui est la Haute autorité de régulation de la communication audiovisuelle (Harca), prévue par le code.

Outre les médias, Macky Sall veut aussi un contrôle sur les réseaux sociaux. Là aussi, nos interlocuteurs sont plus que sceptiques. « Ce sera très difficile, je dirais même que c'est impossible. On peut bloquer ou censurer, mais on ne peut pas réguler », affirme Assane Diagne.

Quant à Lissa Faye, il ne voit pas la pertinence d'ajouter quoi que ce soit à ce qui existe déjà. Le patron du média en ligne PressAfrik rappelle qu'il y a le code pénal de 2016, la loi sur la communication électronique en 2018 et d'autres textes qui encadrent déjà l'usage des réseaux sociaux. Tout un arsenal qui, à ses yeux, mérite d'être revisité avant une quelconque nouvelle initiative.

En attendant que le chef de l'État soit plus clair sur ses intentions, force est de reconnaître que ses différentes sorties sur les médias, la dernière en particulier, sont loin de rassurer les acteurs de la presse, l'opinion en général. Et dans ce contexte de « ni oui, ni non » sur une éventuelle candidature de Macky Sall à un troisième mandat, les esprits se sont vite projetés vers 2024.

## Pourquoi Cheikh Anta Diop ne pouvait pas enseigner à l'Université de Dakar après son doctorat



Samedi 09 janvier 1960 à la Sorbonne, Cheikh Anta Diop soutient sa thèse de doctorat intitulée « Étude comparée des systèmes politiques et sociaux de l'Europe et de l'Afrique, de l'Antiquité à la formation des États modernes ». La soutenance a duré plus de cinq heures, tellement les débats étaient houleux. Dans son jury, il y avait notamment l'africaniste Georges Balandier et le Professeur André Aymard, spécialiste de l'Antiquité grecque, et président de jury. Cette cérémonie s'est tenue en présence du jeune Abdou Diouf, futur Président de la République. À la fin de la soutenance, rapporte-t-il, le président de jury déclare ceci : « Monsieur Diop, vous n'avez pas fait une thèse, vous avez fait un essai, un brillant essai certes mais pas une thèse et on lui a donné une mention honorable ».

Ainsi, comme le veut la tradition universitaire française, il ne pouvait pas être admis à l'Université de Dakar. Il fallait avoir la mention « Très honorable » pour y être. En dehors du Président Diouf dans ses Mémoires, le professeur Amadou Aly Dieng, cet ami de Cheikh Anta Diop, dira que c'est à cause du rapport de soutenance du Pr André Aymard que Cheikh Anta ne pouvait pas enseigner à l'Université de Dakar.

En réalité, les intellectuels français ne voulaient pas que Cheikh Anta influence les étudiants africains. Pour rappel, l'Université de Dakar est créée le 24 février 1957 par décret. Elle était la 18<sup>ème</sup> université française derrière celle d'Alger, 17<sup>ème</sup>. Ces institutions étaient sous tutelle et influence des autorités françaises. D'ailleurs, il faut attendre 1971 pour voir le premier Recteur noir de cette université avec la nomination de Seydou Madani Sy, un professeur de Droit né en 1933 à Dakar. Lui-même assurera que c'est à cause de sa mention que Cheikh Anta Diop ne pouvait pas être admis à l'Université.

Chroniqueur\_2.0

## Dona Fologo, « l'hippopotame de Sinématiali » a regagné définitivement les profondeurs du Bandama



Journaliste émérite, grand patron de presse avant de se révéler un véritable baroudeur de la scène politique ivoirienne et même africaine, Laurent Dona Fologo, LDF pour les intimes, a tiré sa révérence à l'âge de 81 ans dans une clinique de la place à Abidjan. Ce natif de Péguékaha (S/P de Sinématiali) aura démontré jusqu'à la fin de ses jours, son patriotisme, son amour sans faille pour son pays et surtout ses qualités d'homme de paix. Ces différentes qualités, il les aura apprises auprès d'un grand homme d'Etat, le sage de l'Afrique, l'apôtre de la paix, le Président Felix Houphouët Boigny qu'il aura servi plusieurs décennies durant avec fidélité, respect, dévouement et vénération.

Ce grand serviteur de l'Etat s'était déjà révélé au monde en 1975 quand le Président Felix Houphouët Boigny l'avait jeté dans la fournaise sud-africaine en plein apartheid. Au terme d'une mission dans ce pays, il montrait déjà au monde ses talents de grand négociateur et son souci permanent de la conciliation. « Aussi longtemps que l'Afrique indépendante se tiendra à l'écart, s'enfermera dans ses propres contradictions, (...) nous n'aboutirons à aucun résultat concret pour éliminer la ségrégation raciale en Afrique du Sud » interpellait-il déjà la classe politique sur la question sud-africaine, le 13 octobre 1975 après une visite un mois plus tôt en terre sud-africaine.

Visionnaire, il avait déjà rappelé à Monsieur Vorster, premier ministre sud-africain à cette époque, la nécessité de « préparer avec une certaine lenteur l'opinion de ses électeurs - surtout des petits Blancs, qui constituent le gros de l'électorat - à accepter les changements qui s'imposent » pour l'avènement d'une Afrique du Sud plurielle et reconciliée avec elle-même.

Aux extrémistes qui voulaient en découdre par les armes avec la minorité blanche, il déclarait « Ces Sud-Africains blancs, ne sont pas des Hollandais, des Anglais, des Français, des Allemands, ce sont des Sud-Africains nés en terre africaine, qui ne savent pas où se réfugier. On ne peut pas les jeter à la mer. Ils savent, eux, qu'ils auront à se battre jusqu'à la mort s'il le faut. Comment pouvons-nous leur proposer, si nous sommes des êtres sains et responsables, la mort, le sang, plutôt que le dialogue, la fraternité, le progrès ? ». C'était cela le ministre Fologo.

Aux heures chaudes de la rébellion il aura été de la délégation officielle ivoirienne pour tenter de ramener la paix au pays. A ses détracteurs qui ne comprenaient pas forcément ses prises de position politique, le traitant de girouette politique, l'homme retorqueit stoïquement qu'il était mue par une seule volonté celle de voir son pays avancer sur le chemin du développement. Quelqu'un qui aura été aux côtés du président Felix Houphouët Boigny pour bâtir la Côte d'Ivoire moderne ne pouvait raisonnablement retourner le glaive contre la mère patrie.

C'est ce grand homme politique épris de paix et de dialogue qu'une nation et un continent vient de perdre. Plus jamais on ne le verra sur ses terres natales de Sinématiali drapé dans un immense boubou immaculé, le couvre-chef impeccablement posé de biais sur la tête entraîné de s'adresser à ses parents qui ne juraient que par lui. L'hippopotame de Sinématiali, ou "Drouhou" comme l'appelaient affectueusement les siens vient d'effectuer ses ultimes pas sur les berges du fleuve Bandama avant de plonger dans les profondeurs des eaux pour ne plus jamais en ressortir.

Adieu LDF.

SGB78

# L'IMPROVISTE

NEWSLETTER

L'IMPROVISTE



L'IMPROVISTE



L'IMPROVISTE



*Informez-vous  
Vite et bien*

liberté Tél: 33 827 33 31 - 77 299 49 60 - 77 503 00 10  
[www.jdj-online.com](http://www.jdj-online.com)



EN LIGNE

AFRIQUE **l'icône**

*Nënë Aïcha*

Sen Tv

**LA REINE  
DU 20 HEURES !**

POUR VOS INSERTIONS  
liberté Tél: 33 827 33 31 -77 299 49 60 - 77 503 00 10  
[www.jdj-online.com](http://www.jdj-online.com)

# VOTRE KIOSQUE NUMÉRIQUE

**ARTICLES**  
**ICÔNE**

2 ICÔNES DE LA TELE  
CONSACRÉES AU PALAIS !  
**LE MATCH !**



Néné Fichta  
Sen tv

Anouchka Ba  
Itv


N°135 Janvier 2021 - La magazine de référence de toutes les générations - Tél: 0020 0810 1 000 021 - Afrique - 2000 F - Europe 8 Euros - Arabie Saoud 15\$

**JDJ**  
LE JOURNAL DU JEUDI  
N° 135 DU 14 AU 21 JANV 2021



**Dossier**  
**L'INDISCIPLINE EST-ELLE SENEGALAISE ?**  
**ALLONS NOUS VERS LE NAUFRAGE COLLECTIF ?**  
Des sociologues et spécialistes se prononcent !

**AFRIQUE**  
**ICÔNE**



**HAUTE COUTURE**  
**Lamine Diassé**  
**LA LÉGENDE CONTINUE !**

N°130 AVRIL 2020 - La magazine de référence de toutes les générations - Tél: 0020 0810 1 000 021 - Afrique - 2000 F - Europe 8 Euros - Arabie Saoud 15\$

**L'IMPROVISTE**  
NEWSLETTER N°31-06 DECEMBRE 2020 [www.jdj-online.com/](http://www.jdj-online.com/)

**A PROPOS DE KARA**  
**FAUT-IL APPLIQUER LA JURISPRUDENCE BETHIO ?**



**O**n nous l'a changé, le général ! Lui si sûr de lui, étalant sa force et montrant même son dédain envers l'Etat qu'il n'a cessé de toiser. N'hésitant pas à faire dans la menace ou menant le jeu, histoire de lui faire savoir que rien ne pourrait se faire sans lui. Lui, jadis tout puissant et qui s'aplatit de la sorte, craignant que les portes de la prison ne s'ouvrent à lui. Kara a la trouille ! C'est même un truisme de le dire. Celui qui pavoisait, il n'y a guère, semble remettre en question ses prétentions. Non seulement il en prison. Et il sait qu'il y a déjà un pas. Mais pour ce faire, il faudra un procureur aussi puissant que celui qui renvoya le défunt chef des Thiatacoune en prison. Lui aussi se croyait si puissant, intouchable. Presque un dieu sur terre. Tout lui était permis et rien ne lui était interdit. Même s'il n'avait pas une milice, il détenait des talibé prêts à donner de leur vie avant que l'Etat ne leur rappelle qu'il reste la seule force. C'est presque le même cas de figure avec Kara qui semble avoir tout perdu pour se faire si doux. Il se sent

Directeur des publications: **EH Mansour Dieng**

Liberté 6 Extension / Tél: 33 827 33 31 77 299 49 60 - 77 503 00 10  
Liberté 6 Extension / Tél: 33 827 33 31 77 299 49 60 - 77 503 00 10



**HOMMES  
D'AFFAIRES**



**ARTISTES**



**LEADERS  
POLITIGUES**

**GESTION D'IMAGES  
COMMUNICATION D'ENTREPRISE**

Tel : 00 (221) 33 827 33 31  
00 (221) 77 299 49 60  
00 (221) 77 376 07 10

email : [iconecrea@gmail.com](mailto:iconecrea@gmail.com)  
[www.jdj-online.com](http://www.jdj-online.com)